



## **Rapport intérimaire du Commissaire aux Comptes**

### **Deuxième rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif à la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé**

1. Le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif a tenu sa sixième réunion les 10 et 11 mai 2007 à Genève sous la présidence de Mme J. Halton (Australie).<sup>1</sup>

#### **RAPPORT INTERIMAIRE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

2. Le Comité a noté les points saillants du rapport intérimaire du Vérificateur général.<sup>2</sup>
- Présentant un rapport intérimaire, le Commissaire aux Comptes n'a pas effectué son travail de vérification dans l'intention d'exprimer une opinion sur les états financiers intérimaires figurant dans le rapport financier intérimaire non vérifié pour 2006.<sup>3</sup>
  - Le Commissaire aux Comptes et le Secrétariat ont continué à entretenir une relation de travail constructive ; la coordination avec le Bureau des services de contrôle interne a été permanente et très complète. Le Directeur général a accepté les observations et les recommandations faites dans le rapport.
  - En ce qui concerne les politiques et procédures, le Commissaire aux Comptes souscrit au projet de l'Organisation de remplacer, avec l'approbation des organes directeurs, les normes comptables du système des Nations Unies par les normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) afin de se conformer aux meilleures pratiques.<sup>4</sup>
  - Les contrôles et les analyses rétrospectives intégrés dans le système mondial de gestion et qui seraient effectués avec la plus grande rigueur sont importants pour éliminer les risques que peuvent présenter la délégation de pouvoirs et la décentralisation à venir.

---

<sup>1</sup> Pour la liste des participants, voir le document A60/41.

<sup>2</sup> Document A60/31.

<sup>3</sup> Document A60/30.

<sup>4</sup> Voir le document A60/33.

- Le Commissaire aux Comptes a également fait des observations concernant le nombre de soldes négatifs, la nécessité de rationaliser les opérations de trésorerie dans les bureaux de pays, l'important volume d'avances pour frais de voyage qui ne sont pas encore soldées, les retards dans l'apurement des comptes bancaires, la fermeture des comptes bancaires depuis longtemps inactifs, l'exécution en temps voulu des transactions financières et la reconstitution des avances.
- Au nombre des autres problèmes recensés figurent l'établissement de contrats de recrutement après le début de l'engagement ; une exécution relativement lente du programme dans certains domaines, qui oblige à accélérer subitement les dépenses à la fin de l'exercice ; des dysfonctionnements concernant les achats et la gestion des stocks dans les bureaux de pays ayant fait l'objet de vérifications ; et la présentation tardive des rapports ou la présentation de rapports incomplets concernant les accords pour exécution de travaux, le système de gestion et de développement des services du personnel, les inventaires et les bourses.
- Pour ce qui est des opérations concernant le Fonds fiduciaire pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le Développement, les vérifications effectuées au Bureau régional de la Méditerranée orientale et au Bureau de l'Iraq mettent en évidence des problèmes dans les domaines de la politique suivie, de la gestion financière, de l'exécution des projets, des achats et des inventaires.

3. Le Comité s'est félicité des informations contenues dans le rapport et a noté avec satisfaction que le Secrétariat en avait accepté toutes les conclusions. Il s'est dit préoccupé toutefois par le fait que les recommandations formulées à la suite des vérifications ne sont pas mieux suivies dans certains endroits, y compris au Bureau régional de l'Afrique. Les organes directeurs devraient être tenus au courant des mesures prises par la direction pour donner suite aux recommandations du Commissaire aux Comptes.

4. Répondant au Comité, le Commissaire aux Comptes a souligné le sérieux avec lequel le Secrétariat avait réglé les rares cas de fraude et autres problèmes mis en lumière par la vérification.

5. Le Directeur général s'est dit très préoccupé par les questions de vérification vu la nécessité impérieuse de pratiquer la transparence et de rendre pleinement compte de l'action menée, deux conditions indispensables au bon fonctionnement et à l'efficacité de l'Organisation. Estimant qu'il faut montrer l'exemple, elle s'est engagée à faire en sorte que l'Organisation soit à tout moment comptable de son action, critère d'après lequel son propre travail de Directeur général sera jugé.

= = =